

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2021

Le vingt-huit mai deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, à Parnac, salle des fêtes des 5 routes, sous la présidence de Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2021

Présents : Mme DEJOIE Christine, , Mme AUCHARLES Maria, M. DEJOIE Jérôme, CABENET Gilles, de PASTRE Jacques, Mmes LIAUME Alexandra, DUFAU Marie-Thérèse, MM. GAUMET Jean-Louis, LEDAIN Jean-Claude, ZURLOHE Frank, Mme CHANTELOUP Armelle, M SOLVEL François..

Excusés : LEMAIGRE Nicolas, AUGENDRE Fabien, M. ALLILAIRE Laurent.

Pouvoirs de : AUGENDRE Fabien à LIAUME Alexandra.

Secrétaire de séance : LIAUME Alexandra

Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les écritures ci-dessous.

Intitulé	Montant
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-95 000€
Chap 23 article 2315	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chap 23 article 2313	+92 222€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chap 20 article 2031	+2 778€

Vente d'une portion de chemin aux Gorces

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la vente de cette portion de chemin rural d'une superficie de 368m² sis aux Gorces, entre les parcelles D116 et D120, au prix de 1 000 euros.
- Décide la vente de cette portion de chemin rural aux propriétaires de la parcelle D116, ceux-ci ayant souhaités s'en porter acquéreur, au prix susvisé.
- Dit que l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur,
- Autorise madame le maire à signer tous documents afférents au présent projet.

Choix du broyeur d'accotement :

Le conseil municipal, après avoir étudié les différentes propositions et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Moreau SAS pour un broyeur d'accotement dont le coût est de 12 960 € TTC (10 800€ HT) et de confirmer le plan de financement approuvé lors de la séance du conseil municipal du 15 janvier dernier à savoir :

- Subvention CRST : 40% du coût hors taxes soit 4 320€
- Subvention DETR : 20% du coût hors taxes soit 2 160€
- Fonds propres : 40% du coût hors taxes soit 4 320€

Instruction des demandes d'urbanisme :

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différentes propositions des centres instructeurs, décide à l'unanimité de confier l'instruction des demandes d'urbanisme de la commune au SDEI dès que la DDT aura mis un terme à l'instruction de ces dossiers.

Avis concernant le projet éolien commune de Mouhet :

Le conseil municipal, vu l'article R423-56-1 du code de l'urbanisme, ayant pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, considérant qu'il est nécessaire de préserver et valoriser le patrimoine architectural et paysager de la commune, que l'insertion d'engins industriels tels que les éoliennes déprécient le potentiel touristique du secteur, que les éoliennes déjà en place sur les communes limitrophes altèrent les paysages de la « Vallée des Peintres » dont fait partie notre territoire intercommunal, émet un avis défavorable par 6 voix contre ce projet, 6 abstentions et 2 voix pour.

Demande d'achat d'une parcelle communale :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant que les précédentes demandes similaires ont été également refusées, refuse à l'unanimité la vente de la parcelle communale cadastrée E73 d'une contenance de 22 680m² sis au bois de la chaume.

Questions diverses :

- Organisation des bureaux de vote pour les prochaines élections
- Travaux demandés pour ouvrir une portion de chemin à Mainclef
- Réunion de la commission communale des bâtiments prévue le 11 juin prochain pour les travaux prévus cette année.
- La réception des travaux d'enfouissement de réseaux à la Forêt Batée est programmée début juin.
- Les gérants du restaurant Au Bon Vivre, souhaitent organiser un repas avec feu d'artifice le 13 juillet prochain. Le Conseil Municipal est favorable à ce projet, sous réserve pour le feu

d'artifice qu'il respecte les règles sanitaires et de sécurité qui seront mise en place pour les festivités à compter du 1^{er} juillet.

- Une page facebook de la collectivité va être créée.
- Une autre séance de vaccination à destination des administrés de la commune est à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.